



Il ne veut pas renouveler le cdd

Par **yoyoland**, le **13/04/2012** à **22:51**

Bonjour,
En cdd, mon employeur ne souhaite pas reconduire mon contrat.
Un autre cdd va bientôt occuper ma place.

Mon employeur a t'il obligation de me re-proposer le poste?
(qui est totalement identique)

Si non, pourquoi?

Est ce que l'employeur a un délai légal avant de re-proposer ce même poste en cdd?

Si effectivement, il a le droit de me "virer" ...
Doit-il fournir une explication légale et réelle quant au non-re-nouvellement du contrat
(faute....)
quel est l'article de loi...

Il m'agace, se croit tout permis
Aidez-moi à lui prouver que la loi stricte sert aussi aux contrats le plus précaires
merci

yoyoland

Par **P.M.**, le **14/04/2012** à **09:41**

Bonjour,
Vous n'avez aucune priorité pour un nouveau CDD que l'employeur n'est pas obligé de vous proposer, tout comme vous même, s'il le faisait, n'êtes pas obligé d'accepter, par le principe même du Contrat à Durée Déterminée...

Par **janus2fr**, le **14/04/2012** à **10:32**

[citation]Si effectivement, il a le droit de me "virer"... [/citation]
Il ne vous vire pas, votre CDD arrive à son terme !

Par **yoyoland**, le **14/04/2012** à **21:52**

ok
merci,
seconde question mon employeur doit il me justifier le non-re-nouvellement du contrat?
re merci
yoyoland

Par **P.M.**, le **14/04/2012** à **22:00**

Il n'a par conséquent aucune justification à vous fournir...

Par **yoyoland**, le **14/04/2012** à **23:51**

Etes vous sur?
mon employeur n'a aucune raison "raisonnable " de me remplacer
je suis compétente/ponctuelle/correspond au poste

Je souhaite savoir si il doit justifier d'un motif de non renouvellement de cdd

merci à vous
yoyoland

Par **janus2fr**, le **15/04/2012** à **10:00**

Vous avez eu la réponse déjà, votre CDD arrive à son terme, l'employeur n'a aucune obligation de le renouveler.
C'est le propre du contrat CDD et c'est pour cela que la prime de précarité existe, pour compenser la précarité du CDD.

Par **P.M.**, le **15/04/2012** à **10:17**

[citation]Etes vous sur?
mon employeur n'a aucune raison "raisonnable " de me remplacer
je suis compétente/ponctuelle/correspond au poste

Je souhaite savoir si il doit justifier d'un motif de non renouvellement de cdd

merci à vous
yoyoland[/citation]

Bonjour,

Même si vous répétez les mêmes interrogations, les réponses ne vont pas changer parce que l'employeur n'aurait pas de "raison raisonnable" pour ne pas renouveler, prolonger ou conclure un nouveau contrat à la suite d'un Contrat à Durée **Déterminée** arrivé à terme pas plus que vous d'ailleurs...